

Compte rendu de la commission maintien dans le soin du 25/06/2025

Présents : Olivier Bouchaud, Nicolas Vignier, Caroline Aundoum, Emeline Dambuyant-Wargny, Gwenn Hamet, Séverine Perriau, Alexandre Brun

Excusés : Nicolas Derche, Thomas Lyavanc

Présentation par Olivier Bouchaud du rapport « Organisation de l'accès aux soins, qualité de vie pour un succès thérapeutique, publié en octobre 2024, réalisé par une équipe pluridisciplinaire et qui insiste particulièrement sur les recommandations de la prise en soins des PVVIH. Sur les aspects psychosociaux, avec un système de santé performant mais complexe, une dégradation de l'accès aux soins et une aggravation des fragilités pour les plus vulnérables, le sujet doit être abordé dans une logique de santé publique. Ce groupe de travail a mis en avant les thématiques les plus urgentes et a proposé des recommandations pour améliorer la situation.

- **Accès aux droits et aux soins** : Avec un double système pour l'accès aux droits qui complexifie le système, un manque de transparence de la CNAM, une organisation interne des CPAM inadaptées aux personnes précaires et des erreurs récurrentes sur l'application du droit réglementaire, l'accès au droit et aux soins est parfois entravé.

Recommandations :

- Intégrer l'AME à l'assurance maladie
- Relever les plafonds de ressources de l'AME et de la C2S au niveau du SMIC
- Activer le DSUV si le droit commun fait défaut
- Rendre accessible l'AME et la C2S pour les résidents de Mayotte
- Respecter la réglementation des PASS et supprimer leur accès conditionnel
- Développer les projets de PASS mobile
- Améliorer l'informations pour les soignants
- Améliorer l'accès aux circulaires internes de la CNAM

- **Emploi, ressources, prestations sociales, logement** : Un hébergement et des ressources financières minimales sont des fondamentaux pour une bonne prise en soins médicale

Recommandations :

- Mieux évaluer l'accès aux droits, à l'emploi et aux ressources
- Développer les études et le suivi avec indicateurs sociaux
- Respecter les délais pour les demandes de MDPH (4 mois)
- Développer le maintien à domicile, augmenter les places en ACT et généraliser les plateformes inter associatives
- Appliquer la loi 2017 sur la priorisation des logements sociaux pour les personnes sortant d'un ACT

- **Accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité et populations spécifiques :**
(TDS, Trans, détenus, UDVI, Troubles mentaux, personnes vieillissantes, ...)

Recommandations par sous-groupes de populations :

➤ **Travailleurs du sexe**

- Décriminaliser le travail du sexe et accompagner les personnes en cas de volonté d'arrêt
- Lutter contre la traite des êtres humains
- Prioriser l'approche communautaire

➤ **Personnes transgenres**

- Faciliter les parcours de transition, de psychiatrisation
- Former les soignants à la problématique

➤ **Personnes avec troubles mentaux**

- Former les soignants à la santé mentale
- Développer les réseaux de proximités

➤ **Personnes vieillissantes**

- Former les soignants pour anticiper le passage à la retraite
- Former les agents des EPHAD et revoir le financement des ARV dans ces structures
- Maintenir le lien avec les équipes hospitalières
- Favoriser l'accès aux soins palliatifs et la formation aux spécificités du VIH

- **Populations migrantes**

Recommandations :

- Favoriser un accompagnement pluridisciplinaire
- Mieux repérer les vulnérabilités
- Améliorer l'accès à l'interprétariat
- Former les soignants à l'accès aux droits
- Prendre en compte une liste d'indicateurs plus large et les spécificités des pays d'origines en terme de capacité de prise en soins
- Clarifier la procédure pour les étrangers malades dans les centres de rétention

- **Médiation en santé**

Recommandations :

- Développer la médiation en santé et pérenniser les financements
- Inscrire les métiers de la médiation en santé dans le répertoire officiel des métiers
- Définir les articulations entre médiation et les autres structures
- Proposer des formations qualifiantes reconnues au niveau national

- **Prévention du risque pénal de la transmission du VIH**

Recommandations :

- Dépénaliser la transmission du VIH sauf dans de très rares cas
- Intégrer la prévention du risque pénal et formation des acteurs du secteur judiciaire

- **Territoires ultra-marins** : hétérogénéité populationnelle, données rares, stigmatisation et communication inadaptée

Recommandations :

- Mettre en place des études spécifiques pour mieux appréhender le contexte de l'épidémie VIH
- Adapter la communication et les stratégies de prévention au contexte local
- Lutter contre la stigmatisation et favoriser une expertise au niveau communautaire

- **Enjeux éthiques et sociétaux**

Recommandations :

- Renforcer les moyens pour une prise en soins en ambulatoire et valoriser les consultations complexes
- Promouvoir la recherche sur la qualité de vie des PVVIH
- Renforcer les démarches de démocratie en santé
- Garantir le secret professionnel dans les dossiers informatisés partagés
- Garantir le choix de l'accès aux données pour le médecin généraliste
- Créer un observatoire indépendant sur les bénéfices/risques des outils numériques
- Promouvoir l'approche pluridisciplinaire, associative et communautaire
- Former les professionnels aux risques de stigmatisation et discrimination
- Adapter le code de la santé pour minimiser les exclusions d'emploi aux seules situations justifiées
- Objectiver et sanctionner les refus de soins

La **place des CORESS** dans la promotion de la santé sexuelle et les problématiques liées à la **fin de vie des PVVIH** a également été étudiée mais non développée. La thématique des contaminations materno-fœtale a été évoquée.

La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement. N'hésitez pas à nous faire un retour si vous voulez aborder certains sujets lors de nos prochaines rencontres (nicolas.vignier@aphp.fr ; secretariat.corevih.coressest@aphp.fr)